



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
LOIRE-ATLANTIQUE



Communiqué de presse

8 février 2017

Aménagement de l'île du Carnet : un avis réservé

L'enquête publique relative au projet d'aménagement de l'île du Carnet dans l'estuaire de la Loire (44) porté par le Grand Port Maritime Nantes St Nazaire se clôture le jeudi 9 février 2017. Les associations FNE Pays de la Loire, Bretagne-Vivante, la LPO 44 et SOS Loire Vivante-ERN France demandent à ce que la liste des réserves émises soient levée. Explications.

Un projet d'aménagement industrialo-portuaire sur la rive sud de la Loire

Pour le Grand Port Maritime Nantes St Nazaire (GPMNSN) ce projet de développement industrialo-portuaire est le premier à prendre pied sur la rive sud de l'estuaire de la Loire. *"Ce projet de zone industrielle sur 110 hectares prend place sur une ancienne île de Loire et le bras du Migron remblayés entre 1970 et 1993 mais où une riche biodiversité s'est depuis développée avec 82 espèces protégées"* comme le souligne Jean-Christophe Gavallet, président de FNE Pays de la Loire.

Des réserves à lever

Nos associations souhaitent que le commissaire enquêteur prennent en compte la liste des réserves que nous avons émises, réserves qui devraient être levées avant toute autorisation administrative. Bernard Guillemot de Bretagne-Vivante à propos d'une de nos réserves : *"il est primordial que le GPMNSN sollicite le préfet de Loire-Atlantique pour que soit classé en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope les 285 hectares laissés en habitat naturel, c'est la seule façon de protéger durablement ces habitats"*. Michel Joubioux de la LPO 44 indique qu'il *"faut aussi clarifier la situation de cet espace quant à la loi littoral et aux documents d'urbanisme et prendre en compte la présence du Phragmite aquatique, espèce oubliée dans les inventaires"*.

Un suivi et une gestion exemplaire

Si l'autorisation d'aménager les 110 hectares dédiés au parc industriel est donnée par le préfet de Loire-Atlantique, nos associations demandent à ce qu'un comité de suivi soit créé et puisse être concerté pour chaque implantation d'industriels sur le site ainsi que pour suivre la gestion des 285 hectares de milieux naturels. Pour Roberto Epple de SOS Loire-Vivante/ERN France, *"cette gestion des milieux naturels devra être exemplaire et effectuée par un organisme autre que le GPMNSN et nos associations souhaitent y être associées"*.